

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28935**

Intitulé

MASTER : MASTER Arts lettres langues et Sciences humaines et sociales, mention Etudes culturelles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'Université, Ministère de l'Enseignement Supérieur, Recteur de l'Académie, Chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

342 Développement et protection du patrimoine culturel, 134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le professionnel sait concevoir, promouvoir et animer avec une équipe toute entreprise en lien avec la culture et avec l'inter-culturalité. Il mobilise sa culture et ses outils pour acquérir et transmettre des connaissances en lycée, en collège ou auprès d'adultes. Il mène une analyse critique de documents, et synthétise sa documentation pour préparer un article, un dossier de presse ou de communication.

Il défend un point de vue pour convaincre une équipe, un public ou des responsables d'entreprises culturelles, et mener à bien les projets qu'il a initiés.

- Communiquer à l'écrit et à l'oral, en français et dans une ou plusieurs langue(s) vivante(s), en nuancant son expression en fonction des situations de communication et en faisant preuve, le cas échéant, de créativité
- Mobiliser sa connaissance du monde contemporain pour analyser une situation et y intervenir efficacement ;
- Analyser et synthétiser les documents les plus divers, pour rédiger un article, préparer ou défendre des dossiers ;
- Défendre un point de vue pour convaincre une équipe, un public ou des responsables d'entreprises culturelles, et mener à bien les projets.
- Hiérarchiser l'information et la documentation, de manière à la mettre à la disposition de publics divers ;
- Initier des projets culturels et les développer ;
- Définir le projet muséographique (événement, exposition, acquisition...) et concevoir les actions de présentation et de valorisation du patrimoine et des collections
- Recenser le patrimoine, les collections et contrôler le mouvement des œuvres (inventaire, entrée, sortie...)
- Rechercher et acquérir de nouvelles œuvres, pièces, objets de collections
- Contrôler l'état de conservation des éléments du patrimoine, des collections et déterminer des actions de restauration, reconstitution...
- Conseiller des chercheurs, élus, institutionnelssur des éléments du patrimoine

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- services de communication et d'information, organes de presse ;
- services de documentation, bibliothèques, médiathèques ;
- services culturels, entreprises d'animation culturelle ;
- toutes institutions d'enseignement (primaire, secondaire, supérieur, formation d'adultes) ;
- centres de recherche ;
- services de relations internationales ;
- services de ressources humaines ;
- services de protection du patrimoine, de tourisme culturel.
 - Chargé de recherche dans des institutions nationales et internationales
- Ingénieur d'études
- Ingénieur de recherche
- Chargé d'étude et de développement dans le secteur scientifique et patrimonial
- Chef de projet
- Chargé de promotion des espaces naturels
- Chargé de mission touristique
- Responsable de bibliothèque (après concours de catégorie A)
- Cadre à la DRAC (après concours de catégorie A)
- Enseignant en formation continue

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1102 : Promotion du tourisme local

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

K1802 : Développement local

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Période professionnelle :

- En 1ère année, stage court de 2 mois ;
- En 2ème année, uniquement en parcours Culture et patrimoine, stage long de 4 à 6 mois

Pour plus d'informations consultez le site :

http://formations.univ-valenciennes.fr/cdm/program/FR_RNE_0593279U_PR_SOF-15637

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 crédits au-delà du grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants-chercheurs et professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants-chercheurs et professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Enseignants-chercheurs et professionnels
Par candidature individuelle	X		Enseignants-chercheurs et professionnels
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 juillet 2015, numéro d'accréditation : 20150560

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret N° 2002-590 du 24 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

www.univ-valenciennes.fr

<http://www.univ-valenciennes.fr>

Autres sources d'information :

http://formations.univ-valenciennes.fr/cdm/program/FR_RNE_0593279U_PR_SOF-15637

www.univ-valenciennes.fr/FLLASH

Lieu(x) de certification :

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Le Mont Houy, 59313 Valenciennes

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté des Lettres Langues Arts et Sciences Humaines- Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Le Mont Houy, 59313 Valenciennes

Historique de la certification :